

# CERESQ

## Brief

BULLETIN DE RECHERCHE

OCTOBRE 1992

SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

80

## LE RÔLE DES AIDES PUBLIQUES À LA SORTIE DE L'ÉCOLE

*L'insertion des jeunes sortis du système scolaire en 1989 au niveau V et en dessous s'est effectuée dans un contexte économique nettement plus favorable que celui de leurs aînés de 1986 (170 000 créations d'emplois en 1990 contre 70 000 en 1987). Le chômage a nettement moins pesé sur leurs trajectoires professionnelles. Mais le bénéfice de la reprise y est pour peu et joue exclusivement pour les garçons. C'est avant tout l'allongement des durées de passage par les aides publiques à l'insertion professionnelle qui a limité les risques d'exclusion. Pour les filles, elles deviennent même une composante structurelle de leurs premiers pas à la sortie de l'école, en particulier par l'entremise des contrats emploi-solidarité (CES) : la moitié d'entre elles en a bénéficié. Pour les garçons, les TUC-CES, et à un moindre degré les contrats de qualification, sont ciblés sur les moins qualifiés, les contrats d'adaptation sur les plus qualifiés. Dans les 30 mois qui suivent la sortie de l'école, le crédit formation individualisé (CFI), qui se met en place, ne touche qu'une petite fraction de la cohorte (9%), exclusivement des jeunes de bas niveau scolaire. L'accès très limité de ces derniers aux contrats de travail, notamment de droit commun, souligne les incertitudes qui pèsent sur leur devenir professionnel.*

**A**u milieu des années quatre-vingt, l'insertion dans la vie active des jeunes sortis de l'école s'est brutalement dégradée. L'accès direct et rapide des jeunes débutants aux formes traditionnelles de l'emploi a sensiblement reculé. La sélectivité du marché du travail s'est accrue. Elle s'est caractérisé notamment par l'importance croissante du diplôme à l'embauche, y compris pour des postes peu ou pas qualifiés. Un ensemble de mesures publiques, [cf. encadré 1], a tenté de limiter les difficultés des jeunes, notamment des moins

qualifiés, sur le marché du travail. Le poids du diplôme à l'entrée dans la vie active a incité les jeunes à poursuivre le plus loin possible leurs études. Cette tendance a été amplifiée par l'objectif, inscrit dans la loi, de mener 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac d'ici l'an 2000 (54,5 % en 1991 contre 37 % en 1986). En conséquence, le flux des sorties au niveau V de formation (classes terminales de CAP et BEP) et en dessous s'est fortement réduit, passant de 335 000 en 1986 à 251 000 en 1989 (-25,1 %).

### LES MESURES JEUNES

Les mesures jeunes regroupent les formules institutionnelles suivantes :

- L'emploi aidé dans le secteur marchand : les stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP), les contrats d'adaptation et les contrats de qualification.
- L'emploi aidé du secteur non marchand : les travaux d'utilité collective (TUC) remplacés en 1989 par les contrats emploi-solidarité (CES)
- Les stages de formation en alternance.
- Enfin, depuis 1989, existe le crédit-formation individualisé jeunes (CFI). Ce dispositif vise à favoriser l'acquisition d'une qualification. Il cherche à coordonner l'usage des mesures existants dans le cadre de parcours personnalisés. Dans le cas des jeunes interrogés dans le cadre du panel de 1989, le démarrage du CFI s'est concrétisé, pour la très grande majorité des bénéficiaires, par une entrée en action de formation alternée.

Les conditions d'insertion se sont globalement améliorées pour les jeunes sortis de l'école en juin 1989 par rapport à leurs prédécesseurs de 1986. La durée moyenne de chômage subie dans les 30 premiers mois de vie active diminue au profit des diverses formes d'emplois (Tableau 1). L'analyse des parcours individuels montre un recul de l'exclusion : un jeune sur huit sorti en 1989 a connu le chômage durant au moins 18 mois (sur 30 observés) contre un sur cinq de la cohorte de 1986. Cette amélioration n'a pourtant pas été uniforme, ni de même qualité pour les garçons et pour les filles (encadré 2).

### SOURCES ET CHAMPS

Cette étude s'appuie, à titre principal, sur les résultats issus de l'interrogation par téléphone de deux panels de jeunes sortis du système scolaire :

- en 1986, 4 interrogations de décembre 1987 à juin 1988 ;
- en 1989, le second panel est en cours de réalisation : la deuxième interrogation a eu lieu en décembre 1991 (deux années et demi d'observation).

Ces deux enquêtes ont pu être réalisées grâce à un financement conjoint de la Délégation à la Formation professionnelle et du service des Etudes et de la Statistique du ministère du Travail.

En outre, cette étude a mobilisé l'enquête de cheminement professionnel des sortants de 1986 menée en 1989 dans le cadre de l'Observatoire national des entrées dans la vie active.

Le champ étudié recouvre les sorties de l'éducation nationale aux niveaux VI, Vbis et V, à l'exception des entrées directes en apprentissage. Les niveaux VI et Vbis représentent les classes de collège, de CPPN, de CPA et les années non terminales de CAP et BEP. Les sorties à ces niveaux sont passées de 95 000 en 1986 à 73 000 en 1989. Le niveau V est constitué des classes de seconde et première, les années terminales de CAP et BEP ainsi que la première année de baccalauréat professionnel. Les sorties au niveau V sont passées de 240 000 à 178 000 entre 1986 et 1989 (sources DEP).

Tableau 1 : Durées moyennes dans différentes situations observées après 30 mois pour les jeunes sortis aux niveaux VI, Vbis et V en juin 1986 et juin 1989.

Tableau 2 : Profils et niveaux de formation des publics des différents dispositifs d'aide à l'insertion.

Tableau 1  
Durées moyennes dans différentes situations observées après 30 mois pour les jeunes sortis aux niveaux VI, Vbis et V en juin 1986 et juin 1989.

	Emploi	Emploi aidé du :		Chômage	Inactivité	Service national	Total
		secteur marchand	secteur non marchand				
Garçons	86	11	2	6,5	2,5	6	30
	89	12	3	3,5	2,5	7,5	30
Filles	86	10,5	2,5	9	3,5	-	30
	89	9	2,5	7	4	-	30
Ensemble	86	10,5	2	8	3	3	30
	89	10,5	2,5	5,5	3,6	3,5	30

Source : CERECQ - Observatoire EVA

### GARÇONS : ESSOR LIMITÉ DE L'EMPLOI

**D**urant leurs 30 premiers mois de vie active, les jeunes gens sortis du système scolaire en 1989 sont, en moyenne, restés 3 mois 1/2 au chômage, contre près du double pour leurs aînés de 1986. Seulement 7 %, contre 18 % de la cohorte de 1986, a chômé durant plus d'un an.

Deux facteurs ont contribué à cette amélioration d'ensemble. Tout d'abord le poids croissant du Service national au tout début de la vie active, du fait de départs plus précoces sous les drapeaux. Ensuite l'effet de la reprise économique qu'expriment les 12 mois passés en moyenne dans un emploi non aidé (CDD, CDI, intérim) contre 11 pour les sortants de 1986. Mais cette amélioration tient pour l'essentiel au développement de l'intérim.

Dans ce contexte, les aides publiques à l'insertion professionnelle n'ont globalement pas accru leur poids : en moyenne, chaque garçon a passé 4 mois 1/2 en "mesures jeunes" durant les 30 premiers mois de référence. Cette stabilité d'ensemble cache de profondes évolutions. Proportionnellement moins nombreux à passer dans le dispositif (44 % des jeunes de 1989, 63 % des jeunes de 1986), les bénéficiaires y sont restés plus longtemps (12 mois contre 9 mois 1/2 pour la cohorte précédente). La "moralisation" des SIVP, entreprise en 1989, et la promotion des contrats d'adaptation et de qualification expliquent cette évolution.

**Tableau 2**  
**Profil et niveaux de formation des publics des différents dispositifs d'aide à l'insertion.**

Garçons	Poids	Situation en décembre 1991 (en %)				Total	Répartition par niveau de sortie (en %)			Total
		Emploi	Mesures	Chômage	Service national et inactivité		VI-Vbis	V Diplômés	V Non diplômés	
Passées en :										
Contrats d'adaptation	15 (1)	41	44	6	9	100	24	20	56	100
Contrats de qualification	8	26	47	14	13	100	40	26	34	100
SIVP	6	23	46	23	8	100	46	22	32	100
TUC/CES	14	18	36	21	25	100	65	16	20	100
CFI	6	17	31	31	21	100	65	26	9	100
Non passées en mesures	54	66	-	18	16	100	24	18	58	100

Filles	Poids	Situation en décembre 1991				Total	Répartition par niveau de sortie			Total
		Emploi	Mesures	Chômage	Service national et inactivité		VI-Vbis	V Diplômés	V Non diplômés	
Passées en :										
Contrats d'adaptation	10	39	42	14	5	100	12	25	63	100
Contrats de qualification	8	35	54	9	2	100	28	18	54	100
SIVP	6	35	23	27	15	100	40	27	33	100
TUC/CES	46	22	46	25	7	100	31	12	57	100
CFI	12	10	54	24	12	100	59	24	17	100
Non passées en mesures	31	62	-	25	13	100	31	11	58	100

(1) Lire : 15 % des garçons sont passés par un contrat d'adaptation. La somme des poids est supérieure à 100, un individu pouvant emprunter plusieurs dispositifs.

Source : CERÉQ - Observatoire EVA

Les diverses formules d'aide ont eu un impact très différencié, compte tenu notamment des catégories de jeunes qu'elles ont touchées. Les contrats d'adaptation ont été les plus nombreux (15 % des garçons). Conclues avec des jeunes diplômés (CAP ou BEP) dans plus d'un cas sur deux, ils ont souvent été l'antichambre de l'emploi salarié de droit commun. Près de 40 % étaient d'ailleurs dans cette situation en décembre 1991.

A l'inverse, les TUC (puis les contrats emploi-solidarité qui leur ont succédé) et le CFI (pour l'essentiel des stages en alternance) ont concerné, à hauteur des deux tiers des bénéficiaires, les jeunes sortis au plus bas niveau du système scolaire. Cette formule a largement contribué à limiter le risque du chômage, sans pour autant le faire disparaître : un cinquième des bénéficiaires des CES, près d'un tiers des jeunes entrés en CFI étaient au chômage en décembre 1991. Le CFI n'a concerné qu'une petite minorité des garçons (6 %).

De même, les SIVP n'ont eu qu'un impact quantitatif limité. Ils ont joué un rôle de filtre pour l'accès aux

contrats d'adaptation et de qualification, qui a concerné un quart de ces stagiaires.

Les contrats de qualification ont touché un public moins bien formé que les bénéficiaires des contrats d'adaptation (40 % de niveau VI et Vbis pour les premiers contre 24 % pour les seconds). Leur durée, supérieure en moyenne à 13 mois, malgré la forte proportion de contrats encore en cours à la date de l'enquête, témoignent de leur vocation formative et qualifiante.

### FILLES : DÉPENDANCE CROISSANTE À L'ÉGARD DES CONTRATS EMPLOI-SOLIDARITÉ

Les trajectoires d'insertion des jeunes filles divergent sensiblement de celles des garçons. Certes le poids du chômage recule, mais il est concomitant d'un raccourcissement des durées de passage dans l'emploi ordinaire. L'emploi aidé occupe en moyenne 10 des 30 premiers mois d'insertion et devient la situation dominante. C'est donc avant tout aux aides publiques que les filles doivent d'avoir été moins victimes que leurs

ainées de 1986 d'un chômage prolongé. Seule une fille sur cinq a connu plus d'un an de chômage contre le tiers précédemment. Comme pour les garçons, le passage en mesures s'allonge pour celles, moins nombreuses par ailleurs (69 % contre 76 %), qui ont emprunté le dispositif. Elles y ont séjourné en moyenne 15 mois 1/2 contre 11 mois pour la cohorte de 1986. Cette progression tient à l'évolution institutionnelle du dispositif des TUC, prépondérant chez les filles (46 % des filles aidées contre 14 % pour les garçons) : l'introduction d'une possibilité de renouvellement depuis le milieu de 1987, puis son remplacement par les CES, ont rendu plus aisés les maintiens dans le dispositif.

La reprise économique n'a donc guère bénéficié aux filles comme cela a été le cas, timidement, pour les garçons par le biais de l'intérim. Ce trait est particulièrement net pour les filles non diplômées de niveau V. Il témoigne d'une concurrence accrue sur le marché du travail pour les filles issues massivement de spécialités tertiaires ou de sections générales. La forte croissance de l'emploi tertiaire marchand aura profité au bout du compte à une population plus âgée et/ou mieux formée, notamment au niveau IV.

Comme pour les garçons, la place des différentes mesures diverge dans les itinéraires de ces jeunes filles :

- Les dispositifs d'aide à l'emploi dans le secteur marchand sont moins présents dans les trajectoires des filles. L'accès aux contrats d'adaptation, moindre que pour les garçons (10 % contre 15 %), témoigne des concurrences exercées par d'autres catégories de main d'oeuvre. Cependant les itinéraires ultérieurs de celles qui bénéficient de ces contrats d'adaptation et de qualification évoluent positivement comme c'est le cas pour les garçons (de 35 à 40 % ont un emploi à la date de l'enquête et le taux de chômage est limité). L'accès y est encore plus sélectif pour les filles (près des 2/3 de diplômées (CAP-BEP) pour les contrats d'adaptation ; 54 % pour les contrats de qualification) et plus tardif dans le cas des contrats de qualification (plus de 13 mois en moyenne après la sortie de l'école contre 8 mois pour les garçons).

- Les TUC et CES deviennent une composante structurelle de l'insertion des jeunes filles. Près de la moitié d'entre elles y sont passées. L'accès y est rapide (6 mois) et représente souvent la première opportunité d'emploi. Cependant, le quart des parcours des bénéficiaires est marqué par la prédominance du chômage. Au moment de l'enquête, les anciennes bénéficiaires se répartissent à parité entre emploi et chômage. Cette aide les

abrite, au moins temporairement, des risques d'exclusion. Ce constat, positif en soi, se fait au prix d'un certain enracinement dans le dispositif : les filles sur contrat emploi-solidarité à la date de l'enquête (16,5 % du total) ont passé en moyenne plus de 19 mois dans ce dispositif ou celui des TUC qui le précédait. Autre élément distinctif : autant de diplômées (57 % soit autant que pour les contrats d'adaptation et les contrats de qualification) alors que ce n'était le cas que pour un cinquième des garçons passés en TUC ou CES.

- Le crédit formation individualisé (CFI), pour l'essentiel des actions de formation alternée, occupe une place particulière dans l'ensemble des dispositifs. Le poids prépondérant des filles les moins armées scolairement (niveaux VI et Vbis) le singularise, mais aussi un accès beaucoup plus tardif : 16 mois en moyenne après la sortie de l'école. Le tiers des entrées a eu lieu en 1991, après plus de 18 mois passés hors de l'école. Pourtant, plus des deux tiers des filles accueillies dans le cadre du CFI n'ont jamais occupé d'emploi auparavant et seulement une sur dix a pu accéder à un emploi ordinaire. Le CFI a donc touché une bonne partie des jeunes filles les plus en difficulté sur le marché du travail. Compte tenu du rythme d'accès au dispositif, il n'est pas encore possible d'évaluer son impact en terme d'insertion. Cependant, à la date de l'enquête, moins d'un quart des filles étaient au chômage. Cette socialisation de jeunes filles en grand danger d'exclusion est incontestablement positive mais pour quels lendemains ?

Thomas Coupié

## BIBLIOGRAPHIE

Combes M.-C., Zilberman S. : "Les sorties de l'enseignement secondaire en juin 1986. Deux ans après où en sont-ils ?", *CEREQ-BREF* n° 37 - Novembre 1988.

Coupié T., Dieudegard J., Pouch T., Zilberman S. : *Emploi, mesures jeunes et crédit-formation à l'issue des formations scolaires et de l'apprentissage*, Document de Travail n° 75, CEREQ - Avril 1992.

Dumartin S. et Marchand O. : "1988-1990 : 700 000 créations d'emplois, 300 000 chômeurs en moins", *Economie et Statistique* n° 249 - Décembre 1991.

Grelet Y., Lochet J.-F. : "En sortant de l'école, qu'ont-ils rencontré ? (Bilan 1976-1988)", *CEREQ-BREF* n° 47 - Octobre 1989.

Dossier : "Crédit Formation Individualisé : la mise en place", *Etude et expérimentations en formation continue* n° 12 - Novembre-Décembre 1991.

Esquieu P. : "L'essor du second degré depuis 1985", note n° 91-20, *Direction de l'Évaluation et de la Prospective* - Avril 1991 - Ministère de l'Éducation Nationale.